LES ITALIENS A MENTON DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES (1919-1939)

Eve PALMERO

Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de M. Schor

« Cité des citrons », « ville des jardins », « commune annexée de la seconde guerre mondiale » : est-il besoin de préciser à quel lieu font référence ces trois périphrases ? Dans l'imagerie collective française, l'idée que l'on se fait traditionnellement de Menton, renvoie à ces diverses représentations. Mais, d'abord et surtout, la ville symbolise la présence de la frontière franco-italienne.

Alors que de nombreuses images caractérisant Menton ont fait l'objet de travaux, aucune étude n'a mis l'accent sur la ville de Menton en tant que ville frontière et sur les relations que la cité pouvait entretenir avec les Italiens, qu'ils soient de Menton, ou qu'ils résident « outre-frontière ». Cette réflexion est pourtant indispensable si l'on veut apprécier justement le climat qui régnait dans la ville durant la période séparant les deux guerres mondiales.

S'intéresser au Italiens de Menton imposait de s'interroger sur deux sujets parallèles qui auraient pu susciter pour chacun une étude à part entière : la présence des Italiens à Menton, ainsi que l'existence de la frontière et des relations transfrontalières.

• La présence italienne à Menton

Après le premier conflit mondial, la ville de Menton commença à accueillir en masse une immigration italienne qu'elle avait l'habitude de recevoir avant 1919 mais de manière beaucoup plus épisodique. L'installation de quotas limitant l'entrée des immigrants italiens aux Etats-Unis depuis 1912, les conditions démographiques de Menton tel le déficit de la natalité, enfin le manque de main d'oeuvre évident, entraînèrent une arrivée massive d'Italiens.

La population italienne en résidence à Menton constituait la communauté étrangère la plus importante. Elle représentait un peu moins des trois-quarts de la population étrangère en 1921 et un peu plus des deux-tiers en 1931. En 1937[1] la ville comptait dix huit nationalités différentes, mais la plupart en nombre restreint. La nationalité anglaise ne rassemblait au total que 637 personnes, ce qui était bien loin des 6 734 Italiens recensés au cours de cette même enquête.

Les motifs qui avaient attiré ces deux populations à Menton, étaient totalement différents : alors que les Italiens constituaient surtout une main d'oeuvre venue en France pour des raisons économiques, la colonie anglaise était composée en majorité de riches hivernants venus trouver sur le littoral, les plaisirs de la Côte d'Azur et la douceur de son climat.

Pourcentage d'Italiens à Menton

Années	**1921**		**1926**		**1931**		**1936**	
% de la population étrangère par rapport à la population totale	Menton 42,8	A.-M. 27,8	Menton 48,7	A.-M. 34,3	Menton 37,3	A.-M. 29,4	Menton 30,3	A.-M. 22,1
% d'Italiens par rapport à la population totale	33,5	21,1	35,7	24	24,3	20,2	23,8	16,2
% d'Italiens par rapport à la population étrangère	78,3	75,9	73,3	70	65	68,6	78,4	73,3

[1] ADAM 01 M 0892, Etat statistique des étrangers

Le résultat des recensements de la population confirmait la prépondérance italienne à Menton. De plus, l'immigration fut la cause de l'accroissement démographique à Menton de 1919 à 1939 car dans cette période, le nombre de naissances égalait à peu près celui des décès.

Par ailleurs, entre1926 et 1931, le nombre d'Italiens comptabilisés chuta brutalement puisque la population italienne se trouva en 1931 amputée de plus de 2500 membres. Les raisons étaient multiples : outre la crise qui touchait la France, il faut noter le changement de politique du gouvernement italien. Alors que jusqu'en 1926, celui-ci encourageait l'immigration, car il la considérait comme un moyen de pénétration de sa politique à l'étranger, à partir de 1927, Mussolini allait prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher les Italiens de recourir à l'immigration. Cette baisse du nombre d'Italiens s'explique surtout par la vague de naturalisations qui eut lieu à partir de la nouvelle loi de 1927 relative à l'obtention de la nationalité française.

Malgré cette prédominance, paradoxalement, le pourcentage d'Italiens résidant à Menton était plus faible que dans d'autres localités proches. Ainsi Roquebrune-Cap-Martin, considérée par Anne-Marie Faidutti-Rudolphe, comme la « commune dortoir » de la ville, comptabilisait un nombre très élevé d'Italiens (60% de la population en 1926 et 36% à Menton)[2]. Menton connut tardivement un tourisme de résidence et n'attirait pas une main d'oeuvre abondante. De plus la ville paraissait être aux yeux des Transalpins, trop proche et « trop italienne »[3].

Selon les quartiers, la population italienne était plus ou moins présente. La zone la plus densément peuplée, le quartier de la vieille ville, était la partie de la cité la plus ancienne où les Italiens se regroupaient à leur arrivée depuis plusieurs années. Dans ce secteur, elle représentait quasiment la moitié de la population. Ce phénomène de concentration d'Italiens, dans les endroits les plus démunis des villes se retrouvait dans des quartiers défavorisés, là où les habitations étaient les plus délabrées, car les loyers étaient les plus bas. Les Transalpins y vivaient dans des conditions extrêmement difficiles, avec un manque d'hygiène évident : ce n'est qu'en 1950 que les pouvoirs publics installèrent dans le vieux Menton l'eau courante. En dehors des quartiers de la vieille ville et du port, la forte présence italienne dans les autres parties de Menton s'expliquait par l'existence de nombreux hôtels, qui employaient en grande partie une main d'oeuvre italienne. Leurs conditions de vie n'étaient guère meilleures que celles des Transalpins résidant dans les vieux quartiers.

Un élément qui retient l'attention est le nombre élevé de femmes italiennes à Menton (52%). Cette constatation permet d'affirmer que la colonie italienne mentonnaise était profondément enracinée dans son pays d'accueil. En général les hommes partaient d'abord seuls dans le pays leur offrant du travail. Lorsque leur situation était satisfaisante, ils faisaient venir femmes et enfants. Ainsi, un pourcentage de femmes élevé au sein d'une population immigrée attestait que cette population était installée de longue date. Les quartiers dans lesquels le nombre de femmes était le plus important étaient des quartiers anciens de Menton au sein desquels la population transalpine était présente depuis la fin du XIXe siècle. Il y avait aussi un pourcentage non négligeable de femmes recensées dans les quartiers plus récents qui abritaient de nombreux hôtels. Les métiers de l'hôtellerie requéraient une main d'oeuvre tout autant féminine que masculine. Par exemple, dans le quartier Condamine, qui comptait douze hôtels, les différents établissements hôteliers employaient et logeaient au total 57 hommes et 61 femmes. Toutefois, l'équilibre entre les sexes était réalisé de manière plus marquée dans les quartiers anciens car ils abritaient de nombreuses familles.

---

[2] Faiduti-Rudolphe (Anne-Marie), *L'immigration italienne dans le sud-est de la France*, Orphrys, Gap, 1964, p. 399

[3] Derai J.P., Vers une approche socio-statistiques des flux migratoires transfrontaliers : étude sur les migrants originaires de la Ligurie occidentale, in *Cahiers de la méditerranée* n° 58, juin 1999, p. 213 à 239

La proportion de jeunes dans la population italienne était importante. Le pourcentage le plus bas était celui qui couvrait la tranche d'âge des plus de soixante ans. Mais ce chiffre, plus élevé à Menton qu'à Nice, dénotait un certain vieillissement de la population italienne. Il signifiait également que, les relations entre Mentonnais et Italiens relevaient d'une tradition ancienne que les Italiens s'étaient installés à Menton plus tôt que dans les autres communes, et qu'un grand nombre d'entre eux ne repartaient pas dans leur pays d'origine et choisissaient de terminer leurs jours à Menton. Les moins de vingt ans étaient peu représentés au sein de la population. Ce chiffre mettait en évidence un nombre limité de naissances comparativement aux autres communautés d'étrangers. Dans les parties récentes de la ville, où de nombreux hôtels existaient, on rencontrait une forte population jeune, souvent célibataire. Cela explique le faible pourcentage des moins de vingt ans. En revanche, plus le quartier était ancien, plus les Italiens âgés de plus de soixante ans étaient nombreux et plus le nombre des moins de vingt ans était important. Ainsi il faut retenir que des quartiers comme celui de la Madone ou de la Condamine, situés à l'ouest de la vieille ville, étaient des quartiers plutôt récents, composés d'une population jeune et célibataire. En revanche, les quartiers de la vieille ville, port ou Garavan, regroupaient une population composée en partie de familles qui comptaient de nombreux enfants et avaient depuis longtemps pris leurs marques au sein de la population mentonnaise.

Répartition de la population par âges

Age	1921	1926	1921 à Nice
- 20	23%	22%	24%
20-39	32%	39%	37%
40-59	25%	22,5%	29%
+ 60	17%	16,5%	10%

Une forte majorité d'Italiens qui vivaient à Menton était originaire des régions situées au nord de la Péninsule italienne. La province la plus représentée était celle d'Imperia qui se trouvait le plus près de la frontière. En 1926, 2 508 Italiens établis à Menton en venaient. La seconde province qui comptait le plus de ressortissants était Cuneo, également limitrophe ; environ 500 Italiens étaient originaires de cette partie de l'Italie. Venaient ensuite par ordre décroissant les provinces de Torino, Brescia, Genova et Milano. En revanche, plus les provinces étaient éloignées et moins elles comptaient de ressortissants parmi la population : au centre, celle qui regroupait le plus d'Italiens étaient la province de Pérugia, avec 365 personnes, et dans les régions méridionales, la province qui en comptait le plus grand nombre se trouvait être celle de Napoli puisque environ 190 Italiens en étaient originaires. Mais cette province constituait une exception. Sans la ville de Torre, elle n'aurait regroupé qu'une dizaine de ressortissants. L'étude de l'origine géographique des Italiens montre une singularité mentonnaise. Alors que dans la majorité des villes des Alpes-Maritimes les Piémontais formaient la composante essentielle de la colonie italienne, à Menton ce furent les Ligures qui occupèrent cette place : on y trouvait en effet 2 775 Ligures contre 861 Piémontais. De nombreux Transalpins étaient mentonnais. Le plus souvent il s'agissait de personnes jeunes, issues de familles dont les parents étaient installés depuis plusieurs années à Menton.

Si l'on étudie la composition de la population italienne selon les différents quartiers de la ville, on note une certaine disparité et quelques spécificités. Les ressortissants de la province de Cuneo, par exemple, étaient quasiment quatre fois plus nombreux dans le quartier de Rigaudi en 1926 que dans le quartier du port dont le pourcentage n'atteignait que 5,1%, alors que Rigaudi en comptait 18,6%. Certains villages pouvaient être représentés de manière importante dans un quartier alors que dans d'autres, pratiquement aucun ressortissant de ce

village n'était compté, ou très peu. Ainsi, 61 Italiens nés à Dolceacqua résidaient en 1926 dans le quartier de la vieille ville alors que les autres quartiers de Menton ne regroupaient aucun natif de ce village. Le fait de retrouver les Italiens originaires des mêmes lieux géographiques de l'Italie dans les mêmes quartiers de Menton peut s'expliquer par le « regroupement des immigrés » : les Italiens d'un village qui partaient pour la France préféraient s'installer aux mêmes endroits que leurs compatriotes dans le but de recréer le climat qu'ils connaissaient en Italie. C'est ainsi qu'à la fin des années trente, un nombre important de Calabrais, tous du même petit village ou de ses alentours, s'installèrent dans le Careï, vallée qui faisait partie du quartier Rigaudi.

Origine des Italiens en 1926

Régions	Nord	Centre	Sud	Né en France	Etrangers	Indéterminés
Nombre	4 492	791	431	437	135	1 812
Pourcentage	56%	10%	5%	5%	1%	23%

L'étude des naturalisations et de la situation familiale permet de mesurer le niveau d'intégration de la communauté italienne, même si sur la question des naturalisations il faut nuancer, nous le verrons, ce jugement.

L'intérêt que pouvait susciter la question des naturalisations était exacerbé dans une ville comme Menton qui se trouvait à la frontière franco-italienne et où le problème de l'irrédentisme restait très vif. Il en est pour preuve les nombreux articles de journaux qui portaient sur ce thème dans la presse mentonnaise de l'entre-deux-guerres.

Il n'y eut jusqu'en 1925 que très peu de demandes de naturalisation, quelques dizaines tout au plus. Ce n'est qu'à partir de 1926 que leur nombre passa subitement d'une vingtaine à plus d'une centaine. Cet élan était sans doute dû au durcissement du régime fasciste italien, ce qui décida certains ressortissants, notamment les « fuorisciti » à changer définitivement de nationalité.

L'augmentation des demandes est surtout notable à partir de 1927 et celle des aboutissements de demandes à partir de 1929. Ces deux phénomènes sont dus à la nouvelle loi du 10 août 1927 qui ouvrait largement l'accès à la nationalité française.

L'augmentation des naturalisations correspondait à une période d'expansion économique. Elles chutaient en période de crise et de malaise social qui engendrait un rejet de la population immigrée. Si les demandes aboutissaient, c'était aussi parce que le pays d'accueil y trouvait un intérêt : c'est ainsi qu'à l'extrême fin des années trente, les naturalisations étaient plus aisément accordées aux étrangers qui avaient plusieurs enfants car ces derniers seraient eux aussi naturalisés, et susceptibles de servir sous les drapeaux.

L'assimilation des Italiens à Menton comme dans la plupart des communes des Alpes-Maritimes se fit de façon plutôt rapide. Il n'en reste pas moins qu'un naturalisé n'était souvent considéré que comme un « Français de papier ». C'est ainsi que lors des élections législatives de 1928, le candidat pour Menton des Républicains de gauche, Antoine Gianotti, subit des attaques de la part de ses adversaires parce qu'il était originaire du Piémont. Cependant, Gianotti obtint la victoire ce qui prouve à quel point la naturalisation intégrait l'individu au sein du groupe. Alors que dans la région, la participation des Italiens à la vie politique du pays était considérée comme « une immiscion dans les affaires les plus intimes »[4] de la patrie, un naturalisé pouvait en revanche devenir un meneur politique à part entière. Il faut tout de même souligner que le fait de se naturaliser n'était pas exclusivement une preuve de l'adhésion des Italiens à la France. En effet, certains d'entre eux n'hésitaient pas à

[4] *Le petit Mentonnais*, 1927

accomplir ce geste par commodité. Par exemple un immigré italien qui militait politiquement, même s'il véhiculait des idées fascistes, pouvait le faire plus librement s'il était naturalisé car il ne courait pas le risque d'expulsion. C'est la raison pour laquelle les principaux dirigeants fascistes mentonnais demandèrent, et pour la plupart obtinrent, la nationalité française.

Le degré d'intégration d'une communauté étrangère à une autre population se mesure notamment par l'importance des mariages mixtes. Ces derniers ne semblaient pas importants à Menton en 1921. En fait, les transalpins, surtout dans les quartiers anciens comme la vieille ville, étaient repliés sur eux-même et tentaient de recréer le climat dans lequel il vivaient en Italie. Cette atmosphère n'était pas propice au développement du nombre de mariages mixtes et, par extension, à l'intégration des Italiens au sein de la population française puisqu'elle ne favorisait gère le mélange des communautés. Concernant les mariages, par rapport à la moyenne nationale, l'importance du nombre d'individus mariés à Menton révélait une meilleure intégration des allogènes que dans la plupart des régions de France où le taux de nuptialité était nettement inférieur.

Enfin, un nombre important d'enfants d'Italiens était français. En effet, depuis 1889, tout enfant né en France de parents étrangers pouvait devenir français si ses parents en faisaient la demande. Même si ce phénomène était loin de représenter la majorité au sein de la population italienne de Menton, il était, dès 1921, le signe annonciateur d'un début d'intégration des Italiens qui choisissaient la nationalité française pour leurs enfants.

La communauté italienne en résidence à Menton, ayant commencé à s'installer dans la ville depuis de XIXe siècle, montrait dans les années qui séparaient les deux guerres mondiales, tous les signes évidents de l'assimilation à tel point qu'il était de plus en plus difficile de distinguer un Mentonnais d'un Italien.

L'étude des activités professionnelles des Italiens fait apparaître que le secteur tertiaire offrait le plus d'emplois à la population transalpine. Mais le secteur professionnel secondaire lui proposait également de nombreux postes puisque le pourcentage de transalpins y travaillant était quasiment aussi important que dans le tertiaire. Les métiers exercés par les Italiens n'étaient pas très diversifiés. Dans le secteur primaire, on trouvait essentiellement des manœuvres, ou des cultivateurs qui étaient en grande partie horticulteurs. L'activité agricole regroupait 21,8% de la population transalpine exerçant dans le secteur primaire. La catégorie la plus importante se trouvait être celle des domestiques qui travaillaient pour des particuliers. La plupart étaient des femmes employées comme cuisinières ou femme de chambres chez de riches patrons, le plus souvent étrangers, qui séjournaient durant toute la saison hivernale à Menton. Il arrivait parfois que des familles entières soient au service de ces hivernants. Ainsi, dans le quartier de la Madone, un couple et leur fille travaillaient pour une famille anglaise. Ils étaient logés en échange de leurs services : le père, secrétaire, la mère, cuisinière et la fille femme de chambre. Les hivernants engageaient de préférence des domestiques italiens car ces derniers constituaient un main d'œuvre soumise et mal payée.

Dans le secteur secondaire, les métiers les plus fréquents étaient ceux de cordonniers, ferblantiers, maçons et tailleurs. On comptait à Menton, pendant la période de l'entre-deux-guerres, plus de quarante tailleurs. L'industrie du bâtiment faisait appel, en majorité, à une main d'œuvre italienne : de nombreux immigrés étaient venus dès la Belle-Epoque édifier les palaces mentonnais. Après la guerre de 1914-1918, les collines de Menton se couvrirent de villas et la reprise de la construction attira une vague importante de maçons italiens. Les femmes travaillaient essentiellement dans les métiers de l'habillement comme tricoteuses, repasseuses ou couturières. Ces métiers étaient exercés soit au sein du foyer, soit chez un patron.

C'est dans le secteur tertiaire, composé presque exclusivement de personnes travaillant en tant que domestique dans l'hôtellerie[5], que l'on recrutait le plus d'Italiens. Les femmes exerçaient en tant que femmes de chambres, cuisinières ou lingères ; les hommes, quant à eux, étaient le plus souvent cochers, plongeurs, valets, sommeliers ou argentiers.

En étudiant les cinq plus grands hôtels mentonnais de l'entre-deux-guerres, on se rend compte du poids économique que constituait la main d'œuvre italienne dans cette branche : par exemple, 61% du personnel travaillant et résidant à l'hôtel Régina était italien. En 1927, 56% d'étrangers, des Italiens pour la plupart, étaient employés dans les hôtels de Menton.[6] Ceci peut s'expliquer par le fait qu'une grande majorité d'hôtels appartenait à des Italiens, qui embauchaient naturellement de préférence leurs compatriotes. Cependant, ces emplois, bien que très prisés, n'en demeuraient pas moins difficiles à exercer. L'exemple d'un jeune homme travaillant dans ce secteur illustre bien les conditions de vie et de recrutement de ce personnel[7] : il était arrivé à Menton en 1924 en compagnie de sa tante qui exerçait à l'époque la profession de femme de chambre dans un hôtel. Elle le présenta à ses patrons et fut aussitôt employé comme chasseur d'hôtel alors qu'il était à peine âgé de quatorze ans. Le jeune garçon était nourri, logé, dans une chambrette sordide, habillé par ses patrons et gagnait environ 25 francs par mois en plus des pourboires qu'il pouvait récolter. Cette somme s'avérait être dérisoire surtout si l'on tient compte du fait que le personnel hôtelier travaillait dix à quinze heures par jour et n'avait droit qu'à quelques heures de repos dans l'après-midi.

Il existait également des patrons au sein de la population active italienne de Menton. Ils représentaient quasiment 9% de la population active totale. Cependant, la plupart étaient soit des hommes qui exerçaient une activité manuelle en tant qu'artisan, soit des femmes qui cousaient ou repassaient de manière épisodique au sein de leur foyer, soit des négociants, propriétaire d'un petit commerce d'alimentation ou de limonade. La plupart, malgré leur statut de patron, vivait donc très modestement.

Ces cas majoritaires ne doivent pas nous faire passer sous silence l'existence de patrons italiens menant un train de vie plus que convenable, tels que le directeur de la succursale de la banque commerciale italienne à Menton[8]. Il convient enfin de souligner la présence dans la ville d'une catégorie de travailleurs spécifiques aux régions frontalières : outre les travailleurs qui passaient chaque jour la frontière pour venir exercer à Menton, de nombreux domestiques italiens venaient y faire la saison hivernale.

Répartition de la population italienne active à Menton en 1921

	Effectifs	**% par rapport au actifs**	**% par rapport à la population totale**
Primaire	884	22,4%	14,3%
Secondaire	1 483	37,6%	24%
Tertiaire	1 575	40%	25,4%
Total des actifs	3 942		
Total des Italiens de Menton	6 192		

[5] Il convient de signaler qu'à partir de 1926 le terme de « domestique » va disparaître au profit de celui d' « employé ». Le terme de « domestique » ne sera appliqué uniquement aux personnes travaillant en tant que tel pour des particuliers

[6] Schor (Ralph), « Les employés d'hôtels français et les travailleurs étrangers sur la Côte d'Azur », 1919-1939, *Religion et Société* n°9, 1981, p. 7 à 9

[7] ADAM, Rapport du commissaire spécial n° 8909, 04 M 0143, 7 novembre 1935

[8] ADAM, Rapport du commissaire spécial 04 M 1396, 7 mars 1939

Parmi les inactifs, étaient comptabilisées les personnes qualifiées de sans-emploi dans les recensements ; mais ces chiffres prenaient en compte également les ménagères, qui représentaient un pourcentage assez important au sein de la population inactive féminine. Si bien que lorsqu'on évalue en 1921 le nombre d'inactifs au sein de la population mentonnaise à 22,2% de la population italienne totale, il faut savoir que ce chiffre très élevé est trompeur. Il ne reflète pas le nombre de chômeurs proprement dit puisqu'il englobe les ménagères. Si l'on ajoute que la plupart des hommes inactifs étaient en fait soit des hommes jeunes qui poursuivaient sans doute des études au-delà de treize ans, soit des hommes âgés qui ne devaient plus être physiquement capables de continuer une activité professionnelle, nous pensons que le taux de chômeurs italiens était quasiment nul en 1921.

L' emploi de la main d'œuvre italienne à Menton était une pratique qui s'inscrivait dans les traditions des deux pays. Bien avant le premier conflit mondial, de nombreux Italiens avaient déjà pris l'habitude de venir travailler à Menton ; cet usage s'amplifia à partir de 1919 lorsque l'immigration économique devint un mouvement de masse.

Mais ce phénomène provoqua des critiques de la part de la population française et des pouvoirs publics qui, lorsque la situation du pays devint économiquement difficile, trouvèrent dans l'emploi des travailleurs émigrés la cause de tous les problèmes de chômage qui touchaient le pays. C'est ainsi qu'en 1922, déjà, le service de l'émigration italienne conseilla à ses ressortissants de ne pas s'établir dans le département des Alpes-Maritimes, car les Italiens y étaient nombreux, et les postes à pourvoir incontestablement occupés. En effet, les autorités de la région s'employèrent à empêcher l'émigration des ouvriers étrangers et ne faisaient bon accueil qu'à une certaine catégorie de travailleurs italiens tels que les jardiniers, les ouvriers agricoles, les horticulteurs, les cuisinières, les femmes de chambres ou encore les nourrices.

En fait, les travailleurs italiens étaient les premiers à être tenus pour responsables de la hausse du taux de chômage.

Le 16 octobre 1929 apparaît pour la première fois dans les sources la trace d'une organisation de défense des intérêts français en matière de protection de la main d'œuvre mentonnaise. Ce furent les professions de l'industrie hôtelières, les plus touchées par l'emploi de la main d'œuvre immigrée, qui réagirent les premières. En effet, en février 1932, sur les trois cents chômeurs que l'on comptabilisait à Menton, deux cents appartenaient au secteur de l'hôtellerie[9]. C'est ainsi que se créa à Menton une « Mutuelle des employés d'hôtels français »[10]. Elle se donna pour mission de « réagir contre l'envahissement toujours croissant de la main d'œuvre étrangère dans l'industrie hôtelière de notre région »[11]. Le mot d'ordre du groupement ne brillait pas par son originalité mais résumait exactement l'esprit du groupe : « la France aux Français ». Une autre organisation naquit plus tard sur le même thème : il s'agissait d'une section de la Fédération nationale syndicale des employés d'hôtels français.

Une autre profession particulièrement touchée à Menton par le chômage et qui comptait de nombreux Italiens, créa, elle aussi un syndicat de défense en faveur de la main d'œuvre nationale : le syndicat des musiciens, dirigé par un certain Marion. En effet, les musiciens de Menton et les formations musicales mentonnaises étaient en grande partie composées d'Italiens. En fait, toutes les professions qui furent touchées de façon importante par le chômage créèrent leurs propres groupements de défense corporatiste. Nous pouvons citer un syndicat des artisans vanniers qui s'organisa afin d'interdire l'accès de la profession aux étrangers sous prétexte que déjà deux artisans vanniers italiens pratiquaient cette activité à Menton. Un groupement du même type existait également en faveur de la protection des ouvriers boulangers. Toutes ces professions étaient d'accord lorsque *Le Petit Mentonnais*

[9] ADAM, Rapport du commissaire spécial n° 323, 4 février 1932
[10] *Le Petit Mentonnais*, 1930
[11] ADAM, Rapport du commissaire spécial 04 M 0117, 16 octobre 1929

écrivait en 1927 : « A Menton (…) vous trouverez installés dans toutes les branches de l'industrie et du commerce des Italiens insinuants, adroits, parce que dépourvus de scrupules, qui ont pris la place des Français »[12]. Cette hostilité poussa les Français et les groupements de défense à prendre des mesures radicales dans le but de remédier à la situation.

« Nous somme prêts si rien n'est fait par le gouvernement à prendre nous même l'initiative de leur ôter le pain de la bouche »[13]. Et il arriva aux Mentonnais de mettre leurs menaces à exécution. C'est ainsi qu'en février 1932, des employés d'hôtels français menacèrent le propriétaire suisse de l'hôtel Régina car malgré la promesse qu'il fit quelques mois auparavant, de ne recruter aucun employé de nationalité étrangère, il employa un maître d'hôtel italien. Cette affaire prit une telle ampleur que le maire lui-même dut intervenir auprès du préfet. Il lui demanda de faire agir le Consul suisse auprès de l'employeur afin de l'inciter à plus de conciliation « et de nous éviter ainsi des ennuis sérieux »[14]. Le 3 mars 1932, face à ces menaces, l'employeur du Régina promit que le maître d'hôtel de nationalité italienne quitterait sa place au maximum dans les huit jours et qu'il serait remplacé par un maître d'hôtel français habitant Menton[15]. L'emploi de travailleurs immigrés constituait pour le patronat un atout de taille : ils trouvaient dans cette main d'œuvre, des hommes plus dociles, souvent ignorants de leurs droits, moins exigeants en matière de salaires et de conditions de travail que leurs homologues français. C'est ainsi qu'au début des années vingt, un maçon italien recevait cinq francs par jour et une couturière deux francs alors qu'un Français pouvait percevoir une somme quatre à cinq fois supérieure.

Dès 1930, dans une lettre publiée par *Le Petit Mentonnais* les membres de la Fédération des employés d'hôtel français de la section de Menton proposaient une loi dans le but de limiter l'emploi de la main d'œuvre étrangère. La loi qui visait à protéger la main d'œuvre française fut votée le 10 août 1932. Par ce texte, les travailleurs étrangers étaient considérés comme un personnel de complément que l'on utilisait dans la mesure où l'on ne pouvait la remplacer par la main d'œuvre nationale. Il faut noter que, l'un des premiers et rares arrêtés qui vint contingenter les immigrés employés dans les hôtels, cafés et restaurants fut promulgué dans le département des Alpes-Maritimes. Ce texte daté du 20 mars 1933, ramenait les travailleurs étrangers à une proportion comprise, selon les catégories entre 10 et 20 % de l'ensemble du personnel[16]. Selon les patrons, la loi votée ne pouvait en aucun cas être appliquée dans les Alpes-Maritimes où les ouvriers italiens dominaient sur le marché du travail. Ils prétextaient que de nombreux Italiens étaient nés en France, avaient fait la guerre, et étaient en instance de naturalisation. Selon eux, le France abandonnait ces Italiens en les empêchant d'exercer un emploi alors qu'ils étaient pratiquement de véritables Français. Il va s'en dire que cette attitude de la part des patrons n'était pas faite dans un élan de philanthropie, mais dans le but de défendre leurs propres intérêts. Ils pensaient en effet que cette loi de contingentement les amènerait tout droit à la faillite.

Les partisans d'un rapprochement franco-italien partageaient l'opinion du patronat. Ils affirmaient que le contingentement était la conséquence directe de la désertion des touristes de la Côte d'Azur. C'était évidemment l'avis du journal *France-Italie* qui affirmait : « les contingentements, c'est une crise venant s'ajouter à la crise ». Cependant, les patrons refusaient tout aussi catégoriquement d'accepter la présence des patrons italiens. Cela se ressentait surtout dans le milieu du commerce et de l'artisanat.

---

[12] *Le Petit Mentonnais*, 1927
[13] ADAM, Rapport mensuel du commissaire spécial de Menton n° 3036, 04 M 0127, 3 décembre 1932
[14] ADAM, 04 M 0125, lettre du maire de Menton à monsieur le préfet des Alpes-Maritimes, 2 mars 1932
[15] ADAM, 04 M 0125, rapport n° 635 du commissaire spécial de Menton, 4 mars 1932
[16] Schor (Ralph), « Les employés d'hôtels français et les travailleurs étrangers sur la Côte d'Azur 1919-1939 », *Religion et société n°*9, p. 7 à 9

• La vie politique des Italiens

La communauté italienne mentonnaise était sans conteste la plus politisée de toutes les colonies étrangères de la ville. Mais il ne faudrait pas penser pour autant que la majorité des transalpins s'intéressait à la « chose politique ». Ils faisaient même preuve dans ce domaine d'une prudente neutralité. Les raisons de ce désintéressement pouvaient s'expliquer par le fait que la population italienne subissait de multiples pressions, notamment de la part des autorités qui menaçaient d'expulsion les Italiens au moindre écart. Cette neutralité qu'observaient les immigrés vis à vis des problèmes politiques était encore plus nette à Menton, ville peu industrielle et qui ne comptait pas une communauté italienne très importante, comparativement à d'autres villes du département.

Bien avant l'arrivée du fascisme en Italie, des associations d'entraide et d'assistance s'étaient créées dans les pays qui accueillaient une forte population immigrée. Ces associations à tendance patriotique, devinrent facilement des instruments au service de Mussolini et du fascisme, et contribuèrent ainsi à l'implantation de cette doctrine dans les villes françaises.

Dès 1913, la société Dante Alighieri apparaît dans les sources. La société y était décrite comme étant d'une importance moyenne, située au 2, rue des Logettes, sous la présidence de M. Beghelli. Dès cette date, les autorités exercèrent une surveillance accrue sur cette société étrangère pensant qu'elle était dangereuse dans le sens où bon nombre de ses membres étaient hostiles à la France et avaient un ascendant considérable. Selon le rapport, la société demeurait le refuge des derniers irrédentistes et était soupçonnée d'être une société politique qui se cachait sous les apparences d'un groupement ayant seulement pour but de répandre et de maintenir, au sein de la population immigrée, la langue et la culture italienne à l'étranger. Elle avait pour but d'exalter dans l'esprit des Italiens un sentiment patriotique. Il semble donc que la Dante Alighieri était toute prête à devenir un instrument de propagande au service d'un régime qui aurait pour but de maintenir coûte que coûte un esprit d'italianité et d'appartenance au « Statuto » italien au sein de la population immigrée. En fait, petit à petit, et surtout à partir de 1926, le Fascio et la société se confondirent jusqu'à ce que cette dernière ne fut plus qu'un prête nom, faisant partie intégrante du groupement fasciste.

Plusieurs autres associations de ce type se formèrent à Menton durant la même période. Les deux plus importantes furent la section de l'Association des démobilisés italiens et la Société italienne d'assistance. La première paraissait se limiter à des œuvres d'assistance. Elle n'existait plus que sur le papier dans les premières années qui suivirent la guerre et fut dissoute le 13 août 1928. La Société italienne d'assistance, pour sa part, fut fondée en 1902. Mais elle aussi finit par ne plus exister que de nom. Elle était également devenue un organe de propagande au service du fascisme et de ses exigences. Comme à la Dante Alighieri, tous les membres actifs de ces deux associations étaient des fascistes notoires qui devinrent des membres du Fascio et des hommes au service du régime de Mussolini.

La société franco-italienne, d'une importance relative et considérée comme ne pouvant donner aucune inquiétude à la France car la majorité de ses membres ainsi que son président étaient de nationalité française, avait pour but de resserrer les liens d'amitié entre la France et l'Italie[17]. Malgré les dires du commissaire de police, les intentions de la société ne variaient pas des autres cercles dans la mesure où plusieurs membres de la Dante Alighieri faisaient partie de cette société et qu'à cette date, les Français susceptibles de défendre les bonnes relations entre la France et l'Italie en pouvaient être que des admirateurs de Mussolini et de son régime. Il semble donc que les associations italiennes de la ville de Menton, sous couvert d'être des lieux de bienfaisance et d'entraide à la communauté italienne, n'étaient en fait toutes que des instruments de propagande aux mains des fascistes afin de faire adhérer

[17] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 1393, 17 janvier 1929

aux idées de Mussolini la majorité des exilés italiens, qu'ils soient des immigrés économiques ou politiques.

Dans le département des Alpes-Maritimes existait un vaste réseau consulaire au sein duquel la ville de Menton, avec son vice-consulat, tenait une place prépondérante.

Les consuls, selon les ordre du Duce, développèrent une propagande active dans le but d'entretenir le culte de la mère-patrie. Ils devaient tout faire, par exemple, pour empêcher les Italiens de changer de nationalité. Pour parvenir à ce résultat, ils poussaient les femmes à aller accoucher en Italie, afin d'éviter les effets des lois sur la naturalisation de 1889 et de 1927 en organisant de véritables convois[18].

D'autres moyens étaient employés afin de soustraire les Italiens à la naturalisation : par exemple, le consul Foresti offrit, en 1928, une prime de 1500 francs à ses jeunes compatriotes nés en France pour les amener à répudier la nationalité française à leur majorité[19]. Pour entretenir le patriotisme des Italiens, les consuls organisaient des projections cinématographiques comme celle présentée par M. Cattani en avril 1930 au Grand casino de Menton ; elle mettait en scène les noces du prince du Piémont et de la princesse Marie-Josée de Belgique[20]. Ce film avait pour but de stimuler le sentiment national et la fierté patriotique des colonies italiennes de la région. De la même manière, le vice-consul recevait des brochures et des livres de propagande envoyés par le gouvernement pour initier les jeunes italiens résidant à l'étranger à la doctrine fasciste.

Le vice-consulat se livrait parallèlement à des activités d'espionnage. Il cherchait à obtenir des informations d'ordre militaire et politique sur la France, notamment tout ce concernait la défense de la frontière. Il était chargé d'autre part, de surveiller et de rendre compte à son gouvernement du nombre de « fuorusciti » dans la ville[21]. A partir de 1929, le nouveau consul Foresti Giorgio[22], commença à exercer une surveillance et une pression toujours plus lourde sur ses compatriotes. Foresti a su, en très peu de temps, prendre en main la colonie italienne. Il affirmait son autorité en accordant des secours à des Italiens considérés comme des adversaires du régime, en menaçant les « fuorusciti », ou en réussissant à obtenir le retrait de plusieurs arrêtés d'expulsion pris contre ses compatriotes. Il paraît donc évident que les associations et le vice-consulat de Menton constituaient des lieux propices à l'installation du fascisme.

Les premiers signes de création d'une organisation fasciste à Menton, apparurent dans les rapports de police dès 1922. Une propriété venait alors d'être vendue à un sujet italien et était destinée à servir d'emplacement pour l'édification d'un immeuble qui serait la maison des Italiens ou Casa italiana[23]. Cette maison des Italiens devait être le lieu de toutes les réunions des différentes associations italiennes existant à Menton. En effet, les associations entretenaient déjà d'étroites relations entre elles : elles avaient comme projet de constituer une nouvelle société en vue d'améliorer l'emprise et l'influence qu'elles exerçaient sur la population. Son nom devait être « Italia Nuova »[24]. Les membres de ce nouveau cercle seraient, comme le déclaraient ses dirigeants, « recrutés parmi ceux qui pensent comme le gouvernement de Mussolini ». Cependant cette première tentative fut un échec.

C'est en 1926 que la présence fasciste se fit véritablement sentir dans la ville. Même si la section fasciste était officieuse, car les membres n'avaient pas de chemises noires et ne portaient pas d'insignes distinctifs, elle existait de fait. Ses activités semblaient peu importantes, car ses membres avaient reçu l'ordre ferme de Rome de passer inaperçus. A cette

[18] ADAM, rapport mensuel du commissaire spécial n° 1560, 04 M 0097, le 1er septembre 1928
[19] *Idem*
[20] *Idem*
[21] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04M 0157, 2 mai 1938
[22] ADAM, rapport du consul de France au ministère des Affaires étrangères, 04 M 1410, 23 avril 1929
[23] ADAM, rapport de police du commissaire spécial, 04 M 0108, 16 novembre 1922
[24] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 6379, 04 M 1361, 22 novembre 1924

époque le « fascio » de Menton avait un tel besoin de ne pas se démarquer et de ne pas offenser la France, qu'il versa pour la souscription en faveur du relèvement du franc la somme de 250 francs[25]. Malgré les apparences, les fascisme devenait de plus en plus important, à tel point qu'un comité antifasciste s'était même créé à Menton et qu'une liste de fascistes à expulser circulait[26]. De plus, la presse antifasciste commençait à se préoccuper de l'importance toujours plus grande de cette idéologie. Le journal *La France de Nice et du Sud-est* affirmait en 1926 qu'à Menton : « Nous nous trouvons en plein foyer, en pleine avant-garde fasciste. La propagande y est très active et la cité contient une cohorte d'individus prêts à tout pour défendre la cause du Fascio »[27].

Deux ans plus tard, la politique du gouvernement italien fut tout autre : il donna l'ordre, dans les instructions officielles transmises au consul, de fournir un local pour les réunions de ce que l'on qualifiait désormais clairement de « Fascio ».[28] Ce furent Bonta et Foresti qui mirent sur pied « le Fascio » de Menton.

A partir de 1929, les partisans de Mussolini décidèrent de donner à la ville un nouveau local. Dans ce but, ils louèrent une salle, avenue de Sospel, appelée couramment le « Collin Maillard ». La Casa italiana comprenait une salle des fêtes dans laquelle on pouvait au moins compter 700 places, un bar, un théâtre, un cinéma, un gramophone, …[29]. L'inauguration du local se fit sous la présidence du vice-consul d'Italie, le chevalier Giorgio Foresti, le jour de l'anniversaire de la naissance de Rome[30].

Les Italiens quelles que soient leurs tendances politiques, hormis communiste, pouvaient y trouver le moyen de manifester leur activité ou de montrer leurs sentiments de bons Italiens. Pour un Italien immigré, il était presque obligatoire d'appartenir au « Fascio ». En effet, il était rappelé aux Italiens qui se fixaient à l'étranger qu'ils devaient s'inscrire au « Fascio » de leur nouvelle résidence au plus vite. Avec la création de la Casa italiana avait pu s'installer à Menton le noyau dur du fascisme que les groupements antifascistes appelèrent plus tard « la squadra fascista »[31]. De toute évidence, la Casa italiana formait le foyer de la propagande fasciste de Menton et incarnait le lieu de surveillance et d'espionnage de la ville : en effet, les fascistes de Menton repéraient les éléments subversifs de la communauté italienne afin de les dénoncer auprès des milices fascistes de Bordighera ou de San Remo. Ces dernières tentaient ensuite de les emmener de force en Italie et, en cas d'échec, les dénonçaient sous une fausse accusation aux autorités françaises[32]. Les fascistes italiens se rendaient également au commissariat de police de Menton, pour obtenir que les transalpins arrêtés dans la soirée et présumés communistes, leur soient remis. Ces actes furent rapportés par le maire de Menton lui-même. Il se plaignit au préfet de ces pratiques qu'ils jugeait inacceptables.

Comme en Italie, le « Fascio » de Menton organisait les loisirs des ressortissants italiens afin de mieux mettre en place la propagande et d'affirmer la présence des fascistes. L'organisation de projections cinématographiques était un excellent moyen d'atteindre cet objectif. En décembre 1932, fut organisé une séance de cinéma au cours de laquelle les spectateurs purent entendre le discours prononcé au mois d'octobre à Turin par Mussolini. Selon la police, plus de huit cents personnes assistèrent à la projection[33]. Enfin, c'était également par le sport et les fêtes qu'était stimulé l'esprit d'italianité des transalpins. Ces

[25] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 854, 04M 1361, 25 avril 1926
[26] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 1362, 29 décembre 1926
[27] *La France de Nice et du Sud-est*, 9 novembre 1926
[28] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 575, 04 M 1361, 19 mars 1928
[29] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 1393, 25 janvier 1929
[30] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 0114, 17 avril 1929
[31] équipe fasciste
[32] *L'Humanité*, le 6 avril 1923
[33] ADAM, rapport mensuel n° 3036 du commissaire spécial, 04 M 0127, décembre 1932

activités du Dopolavoro avaient surtout pour but de toucher la population adulte ; il n'en demeure pas moins que les fascistes avaient pour objet principal d'encadrer les Italiens dès leur plus jeune âge.

Dans ce domaine, le « Fascio » reprit la méthode des consuls et tenta de convaincre les femmes d'aller accoucher en Italie. Cette politique des naissances prit un nom qui résumait la pensée fasciste : « naître en Italie, mais vivre en France ». Le « Fascio » décida de créer en 1932, dans les locaux de la Casa italiana[34], une école maternelle destinée aux enfants de la colonie italienne. Elle accueillait les enfants de trois à cinq ans, surtout ceux appartenant aux familles nécessiteuses. Selon les estimations de la police, une soixantaine d'enfants y étaient inscrits. Cette école fit l'objet de la part des autorités françaises d'une étroite surveillance car l'on pouvait penser que sous couleur d'école, les dirigeants du « Fascio » n'instauraient là qu'un lieu de propagande fasciste. Le groupement antifasciste de Menton affirmait que cette école était un lieu d'embrigadement et de formation de futurs fascistes : « A l'école, des enfants sont dressés en vrais ballilas, ils saluent à la romaine la photo du Duce, et reçoivent sur les doigts s'ils saluent mal »[35].

Un autre moyen utilisé par les fascistes consistait à envoyer les enfants dans les colonies de vacances « marine et montagne » chaque été. Ainsi, le 7 août 1932, les enfants de Menton partirent dans la colonie de vacances fasciste de Cairo-Montenotte en Italie[36]. Le but de ces colonies était bien résumé par le commissaire spécial : « on voit dans l'organisation de ces colonies un sérieux effort tenté par le fascisme pour maintenir dans l'âme de la jeunesse italienne, qui vit sur notre sol, l'amour vivace de leur patrie »[37].

Des pèlerinages et de nombreuses sorties en Italie étaient également organisés : ainsi, le 31 mai 1932 environ quinze orphelins de guerre italiens de Menton se rendirent en pèlerinage national, à Rome et à Caprera[38]. Egalement, le 11 juin 1933, les enfants italiens de Menton furent conviés à une sortie aux jardins de la Mortola, où un déjeuner champêtre leur avait été offert par les autorités du pays.[39] Le but de toutes ces activités était bien évidemment de maintenir le plus possible l'italianité des émigrés et surtout d'éviter les demandes de naturalisations.

De toute évidence, jamais un mouvement de masse n'avait pu être construit par les représentants de Rome à Menton. Du point de vue des demandes de naturalisations, il semble que la politique du « Fascio » n'ait eu que peu d'effets. Le gouvernement italien ne parvint pas à mettre un terme aux nombreuses demandes de naturalisations présentées par les sujets italiens. Mais il ne faudrait pas penser, que toute personne qui cherchait à se faire naturaliser, tournait forcément le dos au fascisme. En effet, comme il était possible de lire dans le journal antifasciste de Menton, *Le Bastion*, dont le rédacteur en chef n'était autre que Virgile Barel : « On dit […] qu'il n'y a plus de fascistes à Menton ; que tous, se sont découvert, tout à coup une âme de Français […] et que leur désir suprême est d'être naturalisés […] les demandes s'entassent à la mairie […[Gros malin ! […] comme si le changement de patrie vous changerait la couleur de la chemise »

Même si le fait de se faire naturaliser ne signifiait pas renoncer aux idées fascistes, cela montrait tout de même que la propagande entamée ne répondait pas aux attentes escomptées. Il en est également pour preuve l' échec du plan Ciano, en 1939.

Nous pouvons donc avancer que le fascisme n'avait qu'un impact limité à Menton : dans un rapport rédigé en 1931 sur la « surveillance des étrangers à la mobilisation », seuls

[34] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 0127, 4 octobre 1932
[35] ADAM, rapport du commissaire de police, 04 M 1405, 2 juillet 1933
[36] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 2171, 04 M 0146, 7 août 1932
[37] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 1579, 04 M 0097, 2 octobre 1929
[38] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 1392, 04 M 0126, 1er juin 1932
[39] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 1190, 04 M 0130, 12 juin 1933

107 Italiens sur les quelques six mille résidant à Menton étaient considérés comme des indésirables fascistes qui devraient être « repliés » sur le territoire en cas de guerre.

Existait-il un contrepoids à cette présence fasciste à Menton et qu'en était-il réellement de l'activité de la gauche italienne ?

Dans la ville de Menton, il ne pouvait guère se former un groupe important d'opposants de gauche dans la mesure où il s'agissait d'une ville peu industrielle dans laquelle la propagande communiste avait encore moins qu'ailleurs la possibilité de progresser. De plus l'emprise consulaire particulièrement pesante, freinait le développement d'une opposition au fascisme.

C'est en septembre 1927 qu'une section du Parti socialiste italien fut formée à Menton,[40] au 3 rue des Casernes. Le président de la section était Emilio Brunini, déjà connu des services de police en tant que dirigeant de la section italienne de la Ligue des droits de l'homme. Le Parti ne faisait pas recette auprès des Italiens puisque les deux secrétaires politiques n'étaient pas mentonnais. Il avait fallu recourir à un Roquebrunois et à un Beausoleillois pour pouvoir mettre sur pied le bureau politique[41]. En réalité, plusieurs branches coexistaient au sein du Parti socialiste. A Menton, le Parti socialiste unitaire s'imposa.

Le Parti suscita toujours peu d'enthousiasme puisque le commissaire spécial ne se souciait guère de ce groupement qu'il qualifiait de « groupe sans importance »[42]. Pourtant, les dirigeants faisaient des efforts afin d'attirer les adhérents au sein du groupement. Par exemple, ils invitaient des conférenciers réputés : c'est ainsi que l'ancien député italien Amadeo fut convié en décembre 1929 au siège du Parti pour présenter un exposé[43]. C'est l'expulsion de France en 1931 d'Emilio Brunini, en raison de ses activités antifascistes, qui donna le coup de grâce aux activités déjà bien faibles du Parti socialiste italien de Menton.

A aucun moment n'apparaît dans les rapports de police une indication attestant la création d'une section du Parti communiste italien à Menton. En revanche, on trouvait de nombreux communistes parmi les ressortissants italiens. Ils adhéraient en fait à la cellule mentonnaise du Parti communiste français.

Les première tentative d'action communiste à Menton apparut en novembre 1924, lorsque deux escouades de « Garibaldiens » dits également « chemises rouges » se créèrent secrètement[44]. Elles comprenaient chacune un effectif de onze membres et étaient commandées chacune par un chef appelé « caporalo maggiore ». Selon *L'Eclaireur de Nice,*[45] le gouvernement de Rome se méfiait des agissements des Garibaldiens résidant en France qui auraient pour intention de mener une expédition antifasciste par voie de mer. Mais en 1926, l'initiateur de ce mouvement, Ricotti Garibaldi, qui passait pour être un antimussolinien virulent, s'avéra être en fait un agent provocateur, homme du Duce chargé par ce dernier de compromettre des personnalités antifascistes afin de les faire arrêter et renvoyer en Italie.

L'Unione populare italiana fut créée en 1937 à Menton, à l'image du Front populaire français. Cette organisation politique cherchait à regrouper tous les Italiens émigrés en France et adversaires du régime italien de l'époque, et plus particulièrement, les extrémistes, car l'Union avait comme principaux dirigeants des militants communistes italiens. A sa création l'UPI regroupait huit formations et groupes différents appartenant à diverses tendances politiques. En faisaient partie : les Italiens du Parti communiste français, le Parti socialiste italien, le groupe Justice et liberté, le Parti républicain socialiste, le Parti socialiste

[40] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 2244, 04 M 0113, 2 novembre 1927
[41] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 2001, 04 M 01362, 10 septembre 1927
[42] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 466, 04 M 0097, mars 1928
[43] ADAM, rapport du commissaire spécial , 04 M 0117, 29 décembre 1929
[44] *L'Eclaireur de Nice*, 14 novembre 1924
[45] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 2006, 04 M 1361, 22 novembre 1924

maximaliste, le groupe libertaire, la Ligue italienne des droits de l'homme et enfin l'Association des anciens combattants franco-italiens. A Menton, l'activité de l'UPI semblait moins importante que dans d'autres communes du département. Par exemple, il n'existait pas de section féminine de l'UPI, à savoir l'Union des femmes italiennes des Alpes-Maritimes, contrairement à Beausoleil, Villefranche ou encore à Cap d'Ail[46]. De plus, comme partout en France, cette section de l'UPI n'eut qu'une existence éphémère en raison des multiples difficultés qui éclatèrent en son sein.

C'est en juin 1927 que se créa à Menton une section italienne de la Ligue des droits de l'homme[47]. Elle déclarait avoir essentiellement une activité d'assistance. En effet, la LIDU organisait des fêtes de bienfaisance appelées « fêtes sociales ». Emilio Brunini fut élu président de la section de Menton et était également secrétaire du Parti socialiste italien de la ville[48]. A sa naissance cette nouvelle section comprenait une centaine de membres. Compte tenu du nombre de résidants italiens dans la ville et de leur peu de militantisme, ce chiffre apparaît comme étant très élevé. Mais, malgré son bon fonctionnement, dès le mois d'août, la Ligue connut déjà d'importants problèmes en raison des discordes qui sévissaient au sein de la gauche. Ainsi, la section dut procéder à des nouvelles élections. Giovanni Vera en était le président, Emilio Brunini le secrétaire. Tous les partis adhérents à la Ligue étaient représentés au sein de ce nouveau bureau : les socialistes unitaires, le groupe des « apolitiques », les républicains, les anarchistes et enfin les maximalistes [49]. De toute évidence, la dominante politique de la Ligue était socialiste. Il en est pour preuve le choix des conférenciers qui étaient invités régulièrement à la Ligue : par exemple, l'ancien député socialiste italien Smorti. Ce dernier, en langue italienne, parla longuement du socialisme, seul parti qui selon lui défendait les intérêts de la classe ouvrière[50]. Le but de la section était d'aider les Italiens qui avaient demandé à la France hospitalité et travail, pour les assister, les conseiller, les aider s'ils étaient victimes d'erreurs ou d'injustices[51]. La progression du nombre des sympathisants inscrits à la ligue ne cessait de croître et en juin 1928, ce fut Brinatti Sante, mécanicien à Menton qui devint président de la section mentonnaise. Son siège se déplaça pour se situer au café Pellegrin, rue Saint-Michel. La Ligue italienne des droits de l'homme dépassait désormais son premier objectif de simple assistance pour se poser clairement en tant que groupement antifasciste. C'est ainsi qu'en septembre 1938 elle mit en place une commission de vigilance ayant pour but de prendre contact avec les autorités locales pour collaborer avec elles afin d'aider l'action démocratique de la France républicaine.

Il se forma à Menton une multitude de comités, groupements ou ligues de différentes tendances, plus ou moins éphémères, qui par leur diversité tendaient à désorganiser le mouvement antifasciste.

Créé en novembre 1926, le comité antifasciste[52] était animé par Virgile Barel, mais comportait en son sein de nombreux membres transalpins. Le but du comité était d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour obtenir l'expulsion des fascistes notoires de Menton. En mai 1931, des « comitati proletari antifascisti » furent créés à Menton. Ce comité, à tendance communiste, se fit connaître lorsqu'il protesta contre l'inefficacité de la concentration antifasciste et de la Ligue italienne des droits de l'homme, deux mouvements à tendance socialiste. Selon le comité, les socialistes attiraient sous une étiquette antifasciste les ouvriers italiens avec l'objectif de les soustraire à l'action antifasciste.

---

[46] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 0159, 2 décembre 1938
[47] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 1386, 04 M 0113, 30 juin 1927
[48] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 1437, 04 M 0113, 8 juillet 1927
[49] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 1765, 04 M 1362, 24 août 1927
[50] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 1389, 23 novembre 1931
[51] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 1362, 7 octobre 1927
[52] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 1402, 13 novembre 1926

La troisième organisation communiste importante de la ville était le Groupement antifasciste italien[53]. Il dénonçait les activités douteuses envers la démocratie qui se déroulaient au sein des locaux fascistes. A partir de 1937 elle fit de la propagande dans les milieux italiens afin de recruter des adhérents à l'« Union populaire italienne »[54].

Une autre association à tendance communiste fut créée en avril 1927 : la société Merindetta, qui signifie « petit goûter » en italien. Nous ne savons rien de cette société, mis à part qu'elle se trouvait au 91, rue Longue, adresse qui semblait correspondre au domicile de Barel. Ces formations de par leur virulence et en raison de la mauvaise image qu'elles donnaient de leurs adhérents aux autorités françaises, n'attiraient qu'un nombre limité des sympathisants italiens.

Le groupe important de tendance socialiste qui s'était donné pour mission de lutter contre le fascisme était la Concentration antifasciste que nous avons évoquée plus haut. Le comité se fit connaître en organisant une souscription en faveur de la propagande en Italie[55]. Les membres actifs du comité étaient des membres de la Ligue italienne des droits de l'homme. Il existait également à Menton, en 1933, une Union de lutte antifasciste dont nous n'avons retrouvé pratiquement aucun renseignement si ce n'est une affiche signée sous cette appellation et adressée à la population mentonnaise.

Bien avant cette date, une autre tentative d'union contre le fascisme fut lancée : il s'agissait du Comité de Menton de front unique contre la guerre et le fascisme. Le comité se fit connaître en 1934 dans le but lui aussi, de dénoncer les activités du « Fascio » de Menton. Il convient également de signaler à Menton la présence avérée d'une Union italienne contre la guerre d'Afrique. Elle fut créée en juillet 1935 par le président de la section italienne de la Ligue des droits de l'homme[56]. Ce comité entendait en fait s'occuper essentiellement du problème de la guerre italo-éthiopienne.

Enfin, il existait également le groupement antifasciste « Giustizia e Libertà », qui résume par son nom ce que réclamaient les « fuorusciti » qui s'étaient exilés : la justice et la liberté. Cependant malgré le nombre important de groupements créés successivement à Menton dans la période de l'entre-deux-guerres, aucun n'est parvenu véritablement à rassembler, pas plus qu'il n'ont réussi à lutter contre le fascisme.

Plus que de moyens d'action, il faudrait parler de moyen d'expression pour qualifier les tentatives de la gauche italienne afin de se faire entendre et de lutter efficacement contre le fascisme. De nombreuses réunions se déroulaient dans les cafés. Par exemple, lorsque celles de la section italienne de la Ligue des droits de l'homme ne se déroulaient pas dans les locaux de son siège, elles avaient lieu au café des Voyageurs, qui se trouvait avenue de Verdun. Si ces réunions avaient lieu dans les cafés, c'est qu'elles revêtaient un caractère public et espéraient attirer une assistance nombreuse. En revanche, celles organisées au siège des sociétés ou dans des salles louées à cet effet, telles que la salle Courbet par exemple, étaient d'ordre interne. Les buts de ces réunions étaient multiples : élections, débats, conférences ou exposés d'invités italiens. Les réunions de la gauche italienne avaient pour particularité d'être bilingues. En effet, certains orateurs s'exprimaient en français mais la majorité le faisait en langue italienne car les auditeurs étaient évidemment des Italiens pour la plupart. De même, lors des réunions de groupes politiques français, la présence italienne y était fortement ressentie. A chaque fin de réunion, les participants chantaient en cœur des refrains symboliques. Ce rituel se faisait également dans les deux langues : lors des réunions du Front populaire les participants français chantaient « l'Internationale », les participants italiens « Bandiera rossa », et, ensemble il entonnaient « la Marseillaise ».

---

[53] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 1405, 2 juillet 1933
[54] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 0156, 1938
[55] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 2202, 04 M 0097, 2 décembre 1930
[56] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 1812, 04 M 0142, 1er août 1935

A l'instar des groupements fascistes de la ville, les formations de gauche organisaient maintes commémorations en l'honneur de différentes personnalités victimes du fascisme. Les commémorations d'hommes politiques étaient les plus fréquentes : celle du député italien socialiste Matteoti a été organisée régulièrement par un meeting public durant de nombreuses années, autour du 12 juin (date anniversaire de son assassinat). Des Français, assistaient à ces cérémonies. Tout comme les réunions, ces célébrations se faisaient en langue italienne.

L'organisation de fêtes par les divers groupes permettaient de rassembler la population italienne et d'attiser les ferveurs contre le fascisme. Les participants passaient la journée ou la soirée entre eux, déjeunaient ou dînaient dans un lieu loué à cet effet. Les repas étaient le plus souvent suivis d'animations diverses : loteries, tombolas, bals, ou encore fêtes dansantes qui faisaient le plaisir des adhérents. Après les festivités, les dirigeants intervenaient pour rappeler aux participants que l'antifascisme était toujours la grande priorité et que cela devait rester dans l'esprit des convives.

Des tracts bilingues étaient diffusés parfois de manière tout à fait originale grâce à des ballonnets. C'est par ce moyen que les groupements antifasciste tentaient de faire parvenir leurs tracts en Italie. A l'aide de canots ancrés dans le port de Menton, des antifascistes profitaient de la nuit pour gagner la côte italienne proche de la frontière et procédaient à leur lancement. Ce nouveau mode de diffusion de l'information inquiétait les dirigeants du fascisme en France à tel point que le consul d'Italie à Nice écrivit au préfet des Alpes-Maritimes pour dénoncer cette pratique.

Enfin, le dernier mode d'action qu'utilisait la gauche antifasciste était la pose d'affiches. La plupart étaient bilingues. La presse fut très peu utilisée à Menton. Seul un journal circulait : il s'intitulait *La Riscossa* et était un organe du parti communiste français. La peur de l'expulsion était telle que Barel, rédacteur du journal, ne trouva plus personne pour vendre clandestinement cette feuille communiste italienne. Il avait été contraint de procéder lui-même à la vente[57].

Le fait d'être un antifasciste reconnu constituait un danger en soi. La peur de l'expulsion entravait donc le bon fonctionnement d'une lutte antifasciste efficace. En 1924, une vague d'expulsion eut lieu à Menton après la constitution des milices de « chemises rouges » et de la manifestation qui se déroula à la Dante Alighieri, décourageant la plupart des révolutionnaires étrangers de la ville. Ces vagues d'épuration avaient obtenu l'approbation presque unanime de la population locale, qui se disait, selon le rapport de police, ne pas être fâchée d'être débarrassée « d'un certain nombre d'indésirables ». Même lorsque la gauche était au pouvoir, ces mesures répressives continuèrent à être appliquées. La gauche antifasciste avait donc le sentiment d'être muselée alors qu'elle ne cherchait qu'à défendre ses intérêts. Ce sentiment d'injustice était renforcé par le fait qu'elle avait l'impression que les mesures de répression ne se faisaient qu'unilatéralement. Les dirigeants fascistes semblaient subir une répression moins rude.

L'histoire de la gauche italienne se résume à un combat continuel entre la gauche communiste et la gauche socialiste, chacune cherchant à avoir le monopole de la lutte antifasciste et souhaitant être considérée comme « le » parti antifasciste.

Les communistes reprochaient aux socialistes de n'avoir, en aucun cas, rompu avec la politique des expulsions contre les militants communistes lorsqu'ils étaient au pouvoir. Quant au socialistes, ils reprochaient aux communistes non seulement leur adhésion à la Troisième Internationale, mais surtout leurs méthodes d'action trop radicales et trop violentes à leur goût. Les socialistes n'hésitaient pas à qualifier les communistes « d'énergumènes », capables de perpétrer des actes inconsidérés. Ce fut à cause de ces nombreuses divergences que les tentatives de regroupement en des fronts uniques de luttes furent éphémères. L'exemple le plus frappant fut celui de l'Unione Populare Italiana : en fait, l'incompatibilité

[57] Bezias (Jean-Remy), *Le communisme dans les Alpes-Maritimes 1920-1939*, Serre, Nice, 1988, p.199

totale entre socialistes et communistes avait eu pour conséquence un faible pouvoir de rassemblement, qui était un obstacle à la lutte. Cependant on ne peut pas imputer aux différents groupes toute la responsabilité du mauvais fonctionnement de leur organisation. Dans les Alpes-Maritimes, les organisations antifascistes n'avaient pas réussi à recruter en nombre, contrairement aux autres régions de France où le réseau consulaire était moins dense. Dans ces conditions, la lutte contre le fascisme pouvait difficilement se construire et rallier à sa cause un nombre important d'Italiens.

Le premier incident majeur entre militants antifascistes et fascistes eut lieu le 21 avril 1924 lorsque le capitaine Allavena, de la section fasciste de Vintimille, vint à Menton afin d'y donner une conférence. Quelques instants avant l'arrivée du délégué fasciste, un rassemblement se forma devant le siège de la Dante Alighieri regroupant plus de deux cents personnes. L'ampleur de cette première action des antifascistes fit reculer les fascistes : en effet, les organisateurs de la conférence préférèrent annuler cette dernière. Cette manifestation d'un nouveau genre marqua la population. La presse s'en fit l'écho et par circulaire du 29 avril 1924, le ministre de l'Intérieur demanda des explications au préfet des Alpes-Maritimes[58].

Cet épisode ouvrit une série d'événements du même genre qui ne cessèrent qu'avec l'entrée en guerre. Ces incidents se produisaient si souvent, que le commissaire spécial demanda au préfet s'il était possible de « prévenir » pour chaque réunion à la Casa Italiana un service d'ordre[59].

L'affaire Gozzi constitua l'incident le plus significatif de ce que pouvait être la cohabitation d'Italiens fascistes et antifascistes au sein d'une ville frontière. Le 2 juillet 1933, à treize heures, le vice-consul d'Italie, M. Gozzi fut victime de violences alors qu'il se trouvait à la Casa Italiana. Selon la presse, le consul avait insulté, le matin de l'incident, des naturalisés en les traitant de « carna venduta »[60], surnom dont on affublait couramment les Italiens naturalisés. C'était donc en guise de représailles que les communistes avaient attaqué le vice-consul. Les trois militants communistes qui avaient perpétré ces actes furent arrêtés et condamnés à des peines de prison ferme de quelques mois. Cet incident montre la tension qui pouvait exister entre les immigrés de la communauté italienne, même s'il constituait une exception par son intensité et par les conséquences qu'il a engendrées. En effet, le préfet des Alpes-Maritimes se déplaça lui-même à Menton dans le but d'exprimer ses regrets au vice-consul italien[61]. De plus, l'événement fit l'objet de nombreux articles tant dans la presse italienne que française. Des journaux nationaux comme *Il Corriere della Serra* ou *La Gazetta del Popolo* y consacrèrent plusieurs colonnes à l'incident.

Le 27 mars 1936, lors d'une réunion privée de la section de la LIDU, des coups de revolvers auraient été tirés sur les participants. L'emploi du conditionnel souligne le fait que cet incident contient de nombreuses zones d'ombres. Ce qui est certain c'est que l'incident inquiéta les autorités puisque, à lui seul, il fit l'objet de sept rapports de police, alors que la plupart des incidents n'apparaissaient que dans deux ou trois rapports. Les enquêteurs conclurent à un règlement de compte entre ligueurs. La police retrouva dans une clinique de la ville un individu blessé par balle à la poitrine. Celui-ci était venu de Nice le soir de l'incident et il se trouvait près de la salle Courbet au moment où les coups de feu furent tirés. Il portait un veston, un pantalon de couleur grise et un béret basque. Cet accoutrement aurait pu être un uniforme de ligues. En effet, le béret basque était un des éléments que l'on retrouvait souvent dans les uniformes des groupes d'extrême droite. De plus, l'homme et ses vêtements

[58] ADAM, circulaire du ministre de l'Intérieur au préfet, 04 M 1395, 29 avril 1924
[59] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 2108, 04 M 0121, 22 novembre 1930
[60] viande vendue
[61] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 1405, 3 juillet 1933

correspondaient à la description qu'en avait faite certains ligueurs lors de leur déclaration à la police[62].

Ainsi, même si cette affaire semblait peu claire, tant sur le déroulement que sur les auteurs et leurs intentions, elle illustre parfaitement le climat de tension politique de la fin des années trente. Mis à part ces trois évènements qui secouèrent fortement les esprits, la vie mentonnaise ne fut guère marquée par une agitation politique de grande ampleur. Lors d'une enquête en 1932 sur les indésirables italiens considérés comme dangereux en raison de leur activité politique[63], soit parce qu'ils étaient fascistes, soit parce qu'ils étaient antifascistes, seuls cent quarante trois étaient considérés comme tels sur une population italienne qui regroupait environ cinq mille sept cents personnes.

Néanmoins, durant la période de l'entre-deux-guerres, de multiples petits incidents eurent lieu au sien de la population transalpine entre sympathisants des deux tendances politiques qui s'opposaient. Ainsi, des insultes qui se terminaient par des échauffourées se déroulaient régulièrement en ville. Ces rixes avaient souvent lieu la nuit lorsque les hommes sortaient des bars et rentraient chez eux.

Mais quoi qu'il en soit, ces incidents ne concernaient que peu d'Italiens qui préféraient mener le vie la plus discrète possible dans le but de s'intégrer au mieux dans le pays d'accueil.

• Menton ville frontière

La frontière franco-italienne est matérialisée à Menton par un pont, situé en amont de la « vallée del Passo », le pont Saint-Louis, qui délimite les territoires français et italiens.

Menton était bien souvent la première vision que les Italiens avaient de la France et constituait un lieu de passage inévitable. Il s'y trouvait un centre d'immigration qui se chargeait de l'embauche et du transport des travailleurs immigrés. L'ouverture de ce bureau suscita de nombreuses critiques et plusieurs personnes furent hostiles à sa présence ; le conseil municipal lui-même s'opposa avec ténacité à son ouverture. En effet, lors de la réunion du conseil municipal du 12 novembre 1919, le maire affirma que la ville de Menton, ville de saison où l'élite de la société mondiale venait chercher la tranquillité, le repos et la santé, et où le conseil municipal devait se préoccuper surtout de veiller à la propreté de la ville et à l'hygiène de la population, ne pouvait devenir un centre d'immigration d'ouvriers étrangers parce qu'il compromettrait « les intérêts engagés pour le résultat de la saison touristique »[64].

Les plaintes du maire furent appuyées par la société des médecins et du syndicat médical. Ils affirmèrent que les ouvriers italiens avaient : « une hygiène et une santé qui pouvaient laisser à désirer et que cela persisterait malgré toutes les précautions qui pourraient être prises à cet égard, car beaucoup seraient atteints de maladies contagieuses encore larvées, telle que la dysenterie ou le choléra ». Pour toutes ces raisons, le conseil municipal et les médecins émirent le vœu que le centre d'immigration soit maintenu à la gare internationale de Vintimille.

Face à ces oppositions, le ministre fit des concessions : il promit que les ouvriers en question ne circuleraient pas en ville, qu'à leur descente de train ils seraient encadrés et conduits au bureau d'immigration d'où il leur serait interdit de sortir, et que les opérations d'hygiène et de vaccination ne dureraient pas plus de 24 heures, après lesquelles les ouvriers seraient conduits, également encadrés par les autorités, au train qui les amènerait à destination. Malgré ces arrangements apportés par le gouvernement, le maire rétorquait

[62] ADAM, rapport du commissaire de police n° 703, 04 M 0148, 2 avril 1936
[63] ADAM, rapport du commissaire spécial, 01 M 0292, 1932
[64] Registres des délibérations des conseils municipaux, 12 mars 1919, archives municipales

encore que la présence de ce centre d'immigration porterait un grave préjudice à toute la population, à la commune et par conséquent à l'Etat[65].

Créé par arrêté interministériel du 23 octobre 1919, ce bureau dépendait du ministère du travail et avait pour but premier de recruter, placer, surveiller et protéger les travailleurs italiens dans le cadre d'accords internationaux établis notamment avec l'Italie, afin de fournir à la France la main d'œuvre de masse dont elle avait besoin. Les pays étrangers devaient s'engager à faciliter sur leur territoire le recrutement de la main d'œuvre et, en contrepartie, la France s'engageait à assurer aux travailleurs immigrés un traitement équivalent à celui dont jouissait la main d'œuvre hexagonale[66].

Il était prévu par le décret que le bureau comporterait un service de sûreté générale, un service d'hygiène et de vaccination, un service de main d'œuvre industrielle et un service de main d'œuvre agricole. Cet office de l'immigration se trouvait villa Floréal, sur l'avenue des Alliés, donc a proximité de la gare ferroviaire de Menton. On sait qu'à partir de 1929, le local se déplaça à la villa Cristol, sise sur la rive gauche du Borrigo, toujours située en plein centre de la ville. Au total, six personnes travaillaient en permanence au sein du bureau d'immigration ; on comptait : un directeur, qui était le commissaire spécial de la ville de Menton, un contrôleur de sûreté générale, un chef de dépôt, responsable de la section du travail, un chef de bureau et son adjoint, responsables de la section de l'agriculture et enfin, un médecin vaccinateur responsable de la section hygiène.

La fonction la plus importante du bureau consistait avant tout à veiller à la bonne santé des nouveaux arrivants. Un médecin et une infirmière étaient donc présents en permanence dans le local. Leur rôle premier était de vacciner contre la variole et de faire une brève visite médicale. Mais en dépit de cela, des dysfonctionnements importants ont pu être relevés. La thèse de médecine du docteur Huet constate l'inefficacité totale des contrôles sanitaires aux frontières[67]. Les autres services du bureau avaient pour but de répartir les arrivants sur le territoire selon les secteurs dans lesquels ils souhaitaient travailler.

A la gare, se trouvaient des guichets de contrôle des passeports, installés depuis 1917, où étaient tenus des fichiers qui permettaient d'avoir des renseignements sur les Italiens qui pénétraient en France.

Il était également possible de pénétrer de son propre chef sur le territoire mais toujours dans le cadre du bureau d'immigration. Les individus devaient se présenter à l'office d'émigration de Vintimille pour solliciter du travail en France. Ensuite, ils étaient recrutés par le bureau d'immigration de Menton. Mais par ce biais, peu de travailleurs arrivaient à leurs fins. Ainsi au mois d'octobre 1930, deux mille travailleurs italiens se présentèrent à Vintimille ; sur ces deux mille, deux cents seulement furent recrutés par l'office de Menton [68].

Lorsque le dépôt d'immigrants, qui fonctionnait à Vintimille, estimait suffisamment élevé le nombre de travailleurs en quête d'un placement dans l'industrie ou l'agriculture, le service italien, afin de désencombrer ses locaux, organisait des convois clandestins en direction de Menton[69]. L'Etat laissa, en fait, petit à petit, aux patrons le soin d'organiser eux mêmes le recrutement collectif des travailleurs italiens sous le contrôle gouvernemental.

Menton était confrontée au problème de l'immigration clandestine. Etait considéré comme clandestin celui qui pénétrait en France ailleurs que par les deux points de passage réguliers de la frontière et qui n'était muni ni d'un contrat de travail ni d'un passeport. Ces deux points d'entrée réguliers étaient le poste frontière de contrôle du pont Saint-Louis et

---

[65] Délibérations des conseils municipaux, registre de 1919, archives municipales

[66] Bonnet (Jean-Charles), *Les pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, 1976

[67] Schor (Ralph), Santé publique et immigration, L'opinion française et la morbidité des étrangers (1919-1930*)*, *Annales de la faculté de Lettres et Sciences humaines de Nice* n°9, 1981, p. 7 à 9

[68] ADAM, rapport mensuel du commissaire spécial n° 2202, 04 M 0097, 2 décembre 1930

[69] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 1388, 1er juin 1931

celui de Vintimille situé sur la voie ferrée[70]. Mais l'accès du territoire français pouvait se faire par de nombreux sentiers muletiers connus, pour la plupart, seulement des habitants des zones frontières. En général, un passage clandestin se déroulait comme suit : un client payait une somme importante, afin qu'un passeur, originaire de l'arrière-pays de Vintimille le guide jusqu'à Menton. Parmi les chemins reliant les hameaux de Grimaldi, de Latte ou encore de la Mortola au pays mentonnais, [71]le plus fréquenté par les immigrés clandestins, était celui des Rochers Rouges qui suivait le bord de mer. Les moyens de surveillance ne semblaient pas être à la hauteur des besoins nécessaires. A partir de 1939, le dispositif de contrôle fut renforcé.

Le passage clandestin pouvait se faire également par mer. De jour comme de nuit, les pêcheurs de Vintimille offraient à ceux qui voulaient passer la frontière, de les transporter de Vintimille à Menton, moyennant une certaine somme d'argent. Il ne s'agissait pas là de réseaux organisés mais d'actes isolés, pratiqués de manière irrégulière par des travailleurs qui avaient trouvé par ce biais le moyen d'arrondir leurs revenus[72].

Les entrées irrégulières pouvaient également se faire par le trains. Quelques habiles manœuvres évitaient de devoir se soumettre aux contrôles effectués à la gare de Vintimille : les clandestins s'arrangeaient pour changer de train sans sortir de la gare, ou bien ils voyageaient illégalement en train de marchandises. Ils pouvaient prendre le train en marche au moment où la voiture de marchandises franchissait le passe à niveau de la via Tenda. Quand ils atteignaient le territoire français, les passagers clandestins actionnaient les freins afin que le train ralentisse et sautaient ensuite de la machine. Ce mode de passage semblait être très couramment utilisé. Des réseaux organisés s'étaient également mis en place : certains agents du bureau de placement des villes italiennes aidaient des clandestins à pénétrer sur le territoire. Ces agents étaient en contact avec des employeurs mentonnais, et leurs fournissaient des employés en quelque sorte « à la demande ». Il en est pour preuve des lettres adressées aux propriétaires des hôtels de Menton et du Midi dans lesquelles l'agent de placement de San Remo exposait : « à faute que le portier que je vous avez engagé n'a pas pu passer je vous envoi la présente personne »[73]. Il semble donc qu'au début des années vingt et de l'essor de l'immigration vers la France, cette pratique d'immigration clandestine organisée était chose courante.

Au début des années trente, face à l'encombrement du bureau d'immigration, des réseaux clandestins s'organisèrent à la frontière, avec un accord que l'on pourrait qualifier de tacite de la part des autorités italiennes qui participaient en fait activement au bon fonctionnement de ces passages. Pour illustrer la manière dont fonctionnaient ces réseaux nous pouvons citer cet exemple type[74] : toutes les semaines, un autocar venant de la ville de Trévise, arrivait à la frontière chargé d'ouvriers italiens. Les voyageurs descendaient devant un hôtel-restaurant qui se trouvait encore en territoire italien, à Grimaldi et y laissaient leurs bagages. La Sûreté publique italienne, informée de leur présence, s'assurait que les voyageurs avaient tous leurs passeports puis les faisait entrer en France clandestinement par le chemin des Rochers Rouges. Leurs bagages étaient finalement passés en France avec l'aide du concessionnaire du service d'autobus qui assurait la liaison quotidienne entre Vintimille et Menton, jusqu'à la gare d'autobus située au pont Saint-Louis[75].

Cette contribution des autorités italiennes à la fuite de leurs ressortissants va s'accroître à l'approche de la guerre et avec les premiers départs des Italiens de religion israélite. Le maire de Menton écrivit au préfet afin d'attirer son attention sur le nombre élevé

[70] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 1358, 24 décembre 1938
[71] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 1358, 10 décembre 1938
[72] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 0107, 16 décembre 1921
[73] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 0107, 8 janvier 1921
[74] ADAM, rapport du commissaire spécial n° 1403, 04 M 0126, 3 juin 1932
[75] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 1358, 26 avril 1932

de réfugiés provenant d'Italie. C'est la raison pour laquelle fut constitué au premier septembre 1938 le comité départemental de la surveillance des frontières au sein duquel siégeait le commissaire divisionnaire de police spéciale de Menton[76].

La frontière franco-italienne tracée en 1860 constituait une démarcation récente. Il est donc évident que les habitudes d'échanges perdurèrent après la mise en place de la frontière. Ces pratiques transfrontalières se situaient essentiellement au niveau social, surtout dans le domaine familial et ce, de façon bilatérale. Il faut également noter l'existence entre autres de contacts d'ordre culturel et commercial.

Outre la pratique d'accouchement en Italie, les enfants de Menton étaient depuis longtemps mis en nourrice dans les villages de la région ligure toute proche de la ville, renforçant ainsi les liens entre les petits Mentonnais et Italiens puisqu'ils devenaient par cette pratique frère de lait. Par ailleurs des enfants issus de familles de la moyenne et de la grande bourgeoisie mentonnaise étaient mis en pension au collège Saint-Charles de Bordighera. Ils entraient au collège à l'âge de six ans et n'en ressortaient qu'à la fin de leur adolescence. On imagine dès lors les liens qui pouvaient exister entre ces élèves et l'Italie même si ces jeunes n'avaient finalement que très peu de contact avec la population italienne ; il faut dire que les enseignants et les pensionnaires étaient tous de nationalité française et que les cours étaient dispensés en français. De plus, l'éducation stricte que recevaient les élèves dans ce collège ne favorisait que peu les contacts avec l'Italie et ses habitants.

On peut aussi parler d'échanges sur le plan des loisirs ; par exemple, le théâtre de Vintimille attirait par ses représentations, notamment lyriques, de nombreux Mentonnais amateurs d'opéra. Sur le plan sportif, des rencontres entre Italiens et Français se déroulaient régulièrement. Egalement, il arrivait que les enfants mentonnais passent leurs vacances à la montagne du côté italien. Les liens avec l'Italie s'en trouvaient renforcés.

Les échanges dans le sens Italie-France ne datent pas de l'après-guerre de 1914-1918. En effet, depuis le milieu du XIXe siècle de nombreux Italiens prirent l'habitude de passer chaque jour la frontière afin de venir travailler en France où les salaires étaient beaucoup plus élevés. C'est ainsi qu'en 1910, on estimait à une centaine, plus exactement 89, le nombre d'ouvriers italiens venant travailler à Menton chaque jour , maçons, journaliers, manœuvres, couturières et blanchisseuses[77].

Ce genre d'immigration temporaire se transforma par la suite en immigration définitive et la plupart de ces migrants qui passaient la frontière chaque jour finissait par s'installer en France. De plus, la ville de Menton était une comme particulièrement familière aux Italiens et ils ne se sentaient pas réellement à l'étranger lorsqu'ils arrivaient à Menton. Par exemple, le nom des rues, dans le vieux Menton, était souvent d'origine italienne. Ainsi, on pouvait marcher le long de la rue Mattoni, mot qui signifie en italien « brique ». Ce nom lui avait été donné parce que la rue avait été la première à être pavée de brique.

Egalement les deux populations se rapprochaient par la langue : le champ lexical du dialecte mentonnais était en grande part issu du dialecte de la Riviera italienne et les Mentonnais avaient parlé l'italien jusqu'en 1860, date somme toute assez récente. Enfin et surtout la lutte commune lors des combats de la Grande Guerre de 1915 à 1918 tissa des liens très forts qui unit étroitement les ressortissants des deux pays. Cette union dans les combats marqua effectivement la population puisque l'on pouvait lire en 1935 dans *La Défense Mentonnaise* : « l'intime collaboration entre la France et l'Italie est inscrite dans le testament spirituel de deux millions de morts[78] ».

La proximité des villes italiennes et françaises permettait des échanges nombreux entre les deux pays, et les relations étaient si fréquentes, qu'après leur installation en France les

[76] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 1358, 20 septembre 1938
[77] ADAM, 10 M 0020, 16 février 1910
[78] *La Défense Mentonnaise*, février 1935

Italiens ne se retrouvaient pas en terre inconnue. Ainsi, nous pouvons prendre en exemple les échanges en matière de religion : c'est ainsi que les hommes d'églises italiens venaient souvent en territoire français afin d'y célébrer des messes dans leur langue. M. Invernizzi, curé italien résidant et exerçant à la Mortola, se rendait fréquemment à Menton pour les offices du culte.

Comme l'écrit Hervé Barelli[79], la frontière des Alpes-Maritimes demeurait, bien que physiquement présente, humainement invisible. Ce sentiment se trouvait renforcé par la facilité pour les Italiens de circuler librement sur le territoire français.

Il existait depuis le 7 novembre 1918 un accord entre la France et l'Italie prévoyant l'institution entre les deux pays d'une carte frontalière[80] qui tenait lieu de passeport et permettait à son titulaire de franchir la frontière par des points déterminés à l'avance, c'est à dire les deux points d'entrée régulière de la frontière franco-italienne. Mais tous les Italiens n'étaient pas susceptibles d'utiliser cette carte : seuls les propriétaires, les exploitants de biens de fonds, les fonctionnaires, les professionnels de l'industrie, les personnes ayant un commerce ou encore les ouvriers agricoles pouvaient l'utiliser. L'octroi de cette carte frontalière aux nationaux italiens permettait de ne pas subir de contrôle approfondi au moment de leur passage à la frontière puisqu'elle les dispensait de passeport et de visa. Le but de cette carte était évidemment de faciliter la circulation entre les communes limitrophes situées des deux côtes de la frontière franco-italienne.

Pour se munir de ce permis de circulation frontalière, il fallait demander sa carte au consulat de France dans les villes italiennes. Cette requête était ensuite transmise au préfet, qui après enquête, délivrait ou non le dit papier. Le 8 février 1937, l'utilisation de cette carte fut interdite dans les Alpes-Maritimes, mais Menton fit partie d'une liste de localités qui bénéficiaient d'un autorisation exceptionnelle : le passage pouvait toujours se faire sans passeport. Pour obtenir la carte, les conditions devinrent plus compliquées : le frontalier devait résider au moins depuis un an dans une des communes comprises dans la zone frontière et être astreint à se rendre fréquemment dans la zone limitrophe par suite de ses occupations. La carte ne pouvait être délivrée aux déserteurs ou insoumis à l'armée et à leurs famille, et, n'était remise qu'après enquête portant sur la moralité du bénéficiaire et sur son attitude au point de vue national. De plus, elle pouvait être à tout moment retirée à l'intéressé pour raison d'intérêt public[81]. Le passage de la frontière se trouvait également facilité par les compagnies de bus qui faisaient plusieurs fois par jour la liaison aller et retour entre Menton et Vintimille.

Cependant, au moment où les pressions internationales devenaient trop fortes, des entraves avaient été mises en place par la France et par l'Italie. Elles avaient pour but de faire émerger dans les esprits la présence bien réelle d'une démarcation entre les deux pays. C'est ainsi qu'en 1935, les douanes italiennes s'opposèrent fermement à la sortie des capitaux et à celle des livrets de caisse d'épargne délivrés en France aux ressortissants italiens. En octobre 1939, des mesures qui allaient dans le même sens émanèrent cette fois des autorités françaises qui décidèrent de mettre en place à la gare ferroviaire de Menton un service de contrôle de la presse italienne. Ce service se devait de lire les journaux italiens et d'en interdire l'accès en France s'ils véhiculaient des idées propres à nuire à l'intérêt du pays.

Dès le milieu des années vingt les relations franco-italiennes s'étaient dégradées fortement. Les habitants des Alpes-Maritimes s'inquiétaient alors des nombreux incidents de frontière qui se produisaient. Les Italiens de Menton restèrent discrets sur cette question, sans doute dans le but de ne pas envenimer cette situation qui aurait pu déclencher des réactions italophobes. Malgré tout, ces incidents eurent pour conséquence de créer entre les deux populations vivant à Menton un sentiment de nervosité évident. Les troubles qui se

[79] *Les Alpes-Maritimes et la frontière de 1860 à nos jours,* Serre, Nice, 1992
[80] *La Défense Mentonnaise*, février 1935
[81] ADAM, rapport du commissaire spécial, 04 M 1352, 29 novembre 1939

produisirent le plus souvent par l'intrusion de miliciens carabiniers et douaniers sur le sol français dans un but de provocation. Des dizaines d'exemples furent cités dans les rapports de police du commissaire spécial de Menton ou bien furent relatés dans la presse. D'autres fois, les douaniers n'avaient pas besoin de violer la frontière pour provoquer la population française comme ce 20 août 1937 où les agents italiens stoppèrent tout trafic à la frontière pour la seule raison que Mussolini faisait ce jour là un discours à la radio[82]. Nous pourrions citer maints et maints exemples de ce type, devenus ordinaires pour les Mentonnais.

Les incidents n'étaient pas le seul fait des autorités. Par exemple, les tenanciers de la maison de jeux qui se trouvait sur le chemin des Rochers Rouges, raccordèrent leur établissement à la route carrossable de Saint-Louis, passant outre la loi qui autorisait simplement l'existence d'un sentier muletier jusqu'à la frontière. De plus, sur cette portion du territoire français, ils avaient installé des pylônes qui supportaient un courant électrique venant d'Italie et qui alimentaient les lampes de cette partie de la promenade.

Les brimades de la part des Italiens se traduisirent également par de violentes campagnes irrédentistes, le plus souvent amplifiées par la presse française et qui constituaient le danger le plus redouté de la population française. Les mesures prises par Mussolini pour renforcer l'armée italienne à la frontière exacerbèrent ce sentiment. Face à ces tensions, de nombreux Mentonnais affirmaient leur réprobation vis à vis de leurs voisins italiens.

En fait, comme l'affirmait Pierre Milza, certains, malgré toutes les habitudes qui pouvaient les rapprocher des Italiens, avaient tendance à en rajouter en matière de francité et s'opposaient aux Italiens pour affirmer leur propre identité à ce qui leur était culturellement le plus proche. C'est, sans doute, une des raisons qui fit que le contingentement de la main d'œuvre ne fut mené avec autant de constance et de détermination que dans le département des Alpes-Maritimes.

C'est ainsi que des problèmes de cohabitation entre les deux populations se faisaient sentir. Par exemple, les Mentonnais se plaignaient du nombre trop important d'Italiens hospitalisés à Menton qui pouvaient nuire aux bons soins des malades français et aux finances de la ville[83]. Une partie de l'opinion s'en plaignait fortement.

Ainsi, de nombreux Mentonnais se posaient en ennemis face aux Italiens fascistes et irrédentistes. Cependant, se trouvaient également au sein de la population mentonnaise, surtout à partir de la seconde partie des années trente, des partisans d'un rapprochement franco-italien et de l'arrêt des tensions entre la France et l'Italie.

Ce fut le cas des commerçants de la ville qui s'insurgèrent, lors du raidissement envers l'Italie, de l'arrêt des relations commerciales entre les deux pays frontaliers. Il faut savoir par exemple que le marché de Menton était presque exclusivement ravitaillé par les maraîchers italiens[84]. Ce durcissement à la frontière eut pour conséquence la raréfaction des marchandises et a donc élevé considérablement le coût de la vie. Les commerçants mentonnais clamaient que les « affaires » ne pouvaient vivre et prospérer sans les marchandises italiennes et en particulier celles qui venaient de qu'ils appelaient leur « hinterland »[85], c'est-à-dire le Piémont. Pour les Mentonnais, les Piémontais étaient ceux qui pouvaient envoyer en quelques heures les denrées périssables dont les Mentonnais avaient besoin.

De plus, la fermeture de la frontière porta un tort immense aux échanges locaux, qui comptaient beaucoup sur la clientèle italienne venant des villes de Vintimille, Bordighera, des vallées de la Roya et de la Nervia. Il en était de même pour les milieux de droite et d'extrême droite qui préféraient pactiser avec Mussolini plutôt que de craindre la perspective d'un

---

[82] ADAM, rapport du commissaire de police n° 2490, 04 M 0152, 30 août 1937

[83] Archives municipales de Menton, registre de 1921 des délibérations des conseils municipaux, 30 septembre 1921

[84] *La Défense Mentonnaise,* 19 janvier 1935

[85] Arrière-pays en allemand

conflit armé avec l'Italie. Pour favoriser le renouveau des relations entre la France et l'Italie, un comité France-Italie fut créé à Menton en mai 1935.

Pour conclure, nous pouvons citer un article du journal *France-Italie* qui illustre à quel point Mentonnais et Italiens se trouvaient liés par leurs histoires : « Menton, ville frontière, est liée ombiliquement à l'Italie ».

Au lendemain du premier conflit mondial, la ville de Menton devint sans conteste un des lieux d'accueil de la nouvelle immigration italienne qui arriva en masse au début des années vingt. Mais sur bien des points Menton connaissait une situation différente des autres villes des Alpes-Maritimes. La raison principale de ce particularisme résidait dans sa position de ville frontière. Cette situation exacerbait les tensions qui envenimaient les rapports entre populations françaises et italiennes de la ville. C'est ainsi qu'au plus fort des désaccords entre les gouvernements italiens et français, des incidents de frontière éclatèrent, rendant la cohabitation des deux communautés difficile dans la ville : les Mentonnais accusant tous les ressortissants de la péninsule d'être des irrédentistes convaincus. Ces conditions rendaient la ville moins attrayante pour les Italiens que les autres villes du département, la cité étant surtout un lieu de passage, une étape, depuis que la ville fut choisie pour abriter l'un des offices de l'immigration. De surcroît, il est évident que l'activité politique y était plus réduite, essentiellement au sein des milieux antifascistes. La place de Menton à la frontière de l'Italie entraîna également un rapport particulier entre les deux populations : elles entretenaient en effet des relations et des liens qui n'avaient jamais cessé d'exister depuis 1860. Cette proximité donnait aux Italiens le sentiment de ne pas se retrouver en pays étranger.

L'intégration de la population italienne à Menton était donc facilitée et paraissait même naturelle. C'est une des raisons qui fit que la population italienne se tourna rarement vers le fascisme et ses idées. L'engagement en masse des Italiens de Menton dans l'armée française et dans les combats de la Résistance eut pour conséquence de renforcer ce sentiment de fraternité.